



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 janvier 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 28 janvier 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution [307 \(1971\)](#) du Conseil de sécurité, en date du 21 décembre 1971, par laquelle le Conseil a décidé que le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) contrôlerait la ligne du cessez-le-feu au Jammu-et-Cachemire. Les pays qui fournissent actuellement des observateurs militaires au Groupe sont le Chili, la Croatie, la Finlande, l'Italie, les Philippines, la République de Corée, la Suède, la Thaïlande et l'Uruguay.

À l'issue de consultations avec le Secrétariat, les Gouvernements de la République de Corée et de la Suède ont chacun réduit d'une unité le nombre d'observateurs militaires qu'ils fournissent. Par conséquent, je compte ajouter la Suisse à la liste des pays qui fournissent des observateurs au Groupe.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

BAN Ki-moon

